

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE des Bassins Tude et Dronne aval

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 19 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rioux-Martin, sous la présidence de Monsieur BONIFACE Joël.

Communes	Délégués titulaires	Titulaires Présents	Excusés ayant donné procuration à :	Délégués suppléants	Suppléants présents	Participent aux délibérations
AIGNES et PUYPEROUX	M. Laurent BERTHAUD			Mme. Myriam HUGUET		
AUBETERRE sur DRONNE	M. Jean Paul LAFRAIS	X		M. Xavier ORAIN		
BARDENAC	M. Bernard BERTON	X		M. Michel MAZURIE		
BAZAC	M. Régis CHALARD	X		Mme. Nelly CHADEFAUD		
BELLON	M. Joël JARNY			M. Laurent MONTIGAUD		
BOISNE-LA TUDE	Mme Lysiane BOUGON-CELERIER	X		M. Francis BROUANT	X	
BORS de MONTMOREAU	M. Yves DUPUY	X		M. Pascal BOURDIGEAUD		
BONNES	M. Stéphane BEGUERIE	X		M. Jean Claude FAURE	X	
BRIE sous CHALAIS	M. Olivier RIVALAN		M. Bernard HERBRETEAU	M. Fabrice BORDE		
BROSSAC	M. Jean Pierre CHARBONNIER			Non désigné		
CHALAIS	M. Joël MOTY		M. Marc DUFLOT	M. Michel DUBREUIL		
CHALAIS	M. Marc DUFLOT	X		-		
CHAMADELLE	M. Sophie BLANCHETON	X		M. Gérard MUSSOT	X	
CHATIGNAC	M. Daniel BOUCHERIE	X		Mme. Murielle PETIT		
COURGEAC	M. Michel ROUSSELIERE			M. Francis GALTEAU		
COURLAC	M. Ludovic MELUN			M. François DI VIRGILIO		
COUTRAS	M. Michel FOULHOUX	X		Mme Véronique DI CORRADO		
COUTRAS	Mme Sylvie BOISSEL	X				
CURAC	M. Noël GEORGES	X		M. GELINEAU YVON		
JUIGNAC	M. Christophe PETIT	X		M. Jérôme VRIGNAUD		
LA BARDE	M. Laurent POINEAU	X		M. Jean Michel ROUX		
LAGORCE	M. Bernard DUDZIAK	X		M. PAREJA Jean Pierre		
LAPRADE	M. Cyril BRARD	X		M. Bernard CHAUVIT	X	
Les EGLISOTTES	M. Bernard NADEAU	X		M. Francis GARETON		
Les EGLISOTTES	M. Bernard GUILLEMOT	X				
Les ESSARDS	M. Laurent ESCLASSE	X		M. Joël LABROUSSE		
Les PEINTURES	M. Wilfrid NERI	X		M. Jean-Paul MUSSET		
MEDILLAC	M. Philippe FOUGA	X		Mme. Françoise TARDE		
MONTBOYER	M. Dominique CHAUMET	X		M. Michel DUBOIS		
MONTIGNAC le COQ	M. Alain DESERT	X		M. Damien HERY		
MONTMOREAU SAINT CYBARD	M. Bernard HERBRETEAU	X		M. Jean Claude CHAUMET		

AR PREFECTURE

016-200060341-20171219-D36_2017_DU1912-DE
 Regu le 22/12/2017

NABINAUD				M. Régis STEFANIAK		
ORIVAL	M. Daniel ROUSSE			M. Louis DUMAS		
PILLAC	Mme. Géraldine BOUILLON	X		M. Denis AUDOIN		
RIOUX-MARTIN	M. Joël BONIFACE	X		M. Adrien CHADEFAUD		
ROUFFIAC	M. Jean Marie RIBEREAU			M. Jean Pierre VINCANT		
SAINT AIGULIN	M. Patrice PELET	X		M. ALAIN CHIRON		
SAINT AIGULIN	M. Jean Pierre GOUZILH	X		-		
SAINT AMAND de MONT.	M. Michel PAUL-HAZARD	X		M. Loïc SEGUIN	X	
SAINT-AVIT	M. Michaël PASQUIER	X		M. Fabrice GUITARD	X	
SAINT-EUTROPE	M. Vincent FROUGIER			M. Thierry BRUNO		
SAINT-LAURENT de BELZAGOT	Mme Dominique BLANLOEUIL			Mme Corinne BILLONNET		
SAINT-MARTIAL de MONT.	Mme Martine VAN LECKWYCK - CATRY	X		M. Loïc CIMETIERE		
SAINT QUENTIN de Chalais	M. Thierry JAUVIN	X		M. Alexandre DOUSSAINT	X	
SAINT-ROMAIN	M. Dominique LE GRELLE	X		M. William RICHARD	X	
SAINT SEVERIN	M. Christian MARCADIER			M. Patrick BENOIT		
YVIERS	Mme GEIMOT Nicole	X		Mme CABROL Claudia		
TOTAUX		34	2		8	0

Date de la convocation : 05 décembre 2017 - Quorum : 24

Nbre total de délégués titulaires : 47 - Nbre de délégués titulaires présents : 34

Nbre total de délégués suppléants : 43 - Nbre total de délégués suppléants présents : 8

Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 0

Nbre total de pouvoirs : 2

Secrétaire de séance pour la lecture des pouvoirs : Mme BOISSEL Sylvie

Nbre de votants : 36

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, responsable des services et technicien milieux aquatiques,
- M. HOSPITAL Pierre-Antoine, technicien milieux aquatiques,
- Mme NADAUD Géraldine, adjointe administrative,
- M. BONIS Eric, technicien milieux aquatiques et animateur Natura 2000 au SABV Dronne aval à partir du 08/01/18,
- Mme AUBRIT Marie-Claire, Maire de Saint-Félix, Communauté de Communes des 4 B,
- M. BORDE Guy, Maire de Boscamnant, Communauté de Communes Haute Saintonge,
- M. MARTINEZ Jean-François, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Libournais,
- M. TEISSIER Matthieu, chargé de mission à la Communauté d'Agglomération du Libournais,
- M. MAINDRON Bernard, Vice-Président de la Communauté de Communes Haute Saintonge,
- M. PILON Olivier, Direction Général des Services à la Communauté de Communes Lavalette, Tude, Dronne.

OBJET : Actualisation de la convention de mise à disposition des locaux avec la commune de RIOUX-MARTIN**EXPOSE :**

M. Michel FOULHOUX, Vice-Président, rappelle au Comité Syndicat la délibération n° 434 du 04/12/2013, qui a approuvée le renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux, d'une durée 3 ans, entre le syndicat et la commune de RIOUX-MARTIN.

Cette convention arrive à échéance au 31/12/2017. Par conséquent, il convient de voir les conditions d'un renouvellement éventuel.

Le Vice-Président précise que la signature de cette convention, se fera sous le nouveau nom du syndicat : le Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant (SABV) de la Dronne aval, dont les nouveaux statuts prendront effet au 30/12/2017.

La surface des locaux utilisée par le syndicat et les modalités de remboursement des photocopies ayant changés, le Vice-Président propose de modifier cette convention comme suit, en accord avec la commune de RIOUX-MARTIN :

Article 1^{er} :

Objet de la convention : la commune de RIOUX-MARTIN met à disposition du SABV de la Dronne aval, sous la responsabilité de son Président, les locaux communaux suivants, à titre exclusif :

- Deux bureaux de 25 m² chacun (un seul de 25 m² en 2017), soit 50 m², au 1^{er} étage de la Mairie avec électricité et chauffage compris,
- Un local technique de 80 m² dans la grange de « Chez Martin » avec eau et électricité.

Les toilettes, la salle de réunion et la salle des fêtes sont mis à disposition gratuitement.

Article 2 :

Durée de la convention : la présente convention est consentie pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2018 et jusqu'au 31/12/2020.

Cette convention est renouvelable par tacite reconduction et dès changement d'un des deux signataires.

Article 3 :

Location et participation financière : Pour tous ces services, il est demandé au SABV de la Dronne aval une location de 4 000 € par an (contre 2 850 € en 2017), soit 333.33 € par mois, correspondants aux biens ci-dessous :

- 3 000 € en 2018 (contre 1 800 € en 2017 pour 25 m²) = pour deux bureaux d'une surface totale de 50 m² au 1^{er} étage de la Mairie avec électricité et chauffage,
- 1 000 € en 2018 (contre 975 € en 2017 pour 80 m²) = pour le local technique de 80 m² dans la grange de « Chez Martin » avec eau et électricité.

Cette somme est payable en une seule fois, au terme d'une année échue.

Photocopieur

Les photocopies seront facturées au syndicat en fin d'année, par la commune de RIOUX-MARTIN, en fonction du nombre de copies réalisées pour le compte propre du syndicat (compteur). Le prix pour les copies couleur et pour les copies noir et blanc, prendra en compte, les coûts réels des copies, le loyer du copieur et le papier, payés par RIOUX-MARTIN.

Cette somme est payable en une seule fois, au terme d'une année échue.

RESOLUTION :

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'accepter la révision de la convention avec le commune de RIOUX-MARTIN, pour la mise à disposition de locaux, pour une somme de 4 000 € / an,
- D'accepter de régler, en plus de cette somme, les photocopies à la commune de RIOUX-MARTIN en fonction du nombre de copies réalisées pour le compte propre du syndicat (compteur),
- Que la signature de cette convention sera faite au nouveau nom du syndicat, le Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant (SABV) de la Dronne aval,
- Que cette nouvelle convention prendra effet au 1^{er} janvier 2018, pour une durée de 3 ans,
- D'inscrire les crédits au budget primitif 2018,
- De donner le pouvoir au Président de signer la convention avec la commune de RIOUX-MARTIN et les pièces concernant la présente décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Joël BONIFACE

